



# GRAND PAVOIS FISHING 2023

COMPETITION LES SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

**GRAND PAVOIS FISHING 2023 est une compétition de pêche avec relâche du bar (no kill) aux leurres. Elle est organisée par l'association GRAND PAVOIS ORGANISATION.**

- Siège social : Avenue du Lazaret, Port des Minimes, 17042 La Rochelle Cedex 1

- Email : [pavois@grand-pavois.com](mailto:pavois@grand-pavois.com)

- Site web : [www.grand-pavois-fishing.fr](http://www.grand-pavois-fishing.fr) / [www.grand-pavois.com](http://www.grand-pavois.com)

- Page Facebook : [www.facebook.com/GrandPavoisFishing](https://www.facebook.com/GrandPavoisFishing)

## RÈGLEMENT

### Généralités

**Règlement du GRAND PAVOIS FISHING 2023 : Pêche en NO-KILL obligatoire.**

Ce challenge porte sur la pêche du BAR (bar franc et bar moucheté) aux leurres exclusivement et en NO-KILL, ce qui consiste à relâcher les poissons vivants après les avoir fait mesurer par un commissaire ou un organisateur certifié, d'où l'utilisation d'un vivier pour conserver les bars vivants à bord.

Seuls les 5 plus gros poissons maillés (42 cm au minimum valables pour le bar franc et le bar moucheté) seront comptabilisés sur chaque manche, ceux-ci ne sont validés que suite à leurs contrôles par un commissaire agréé.

Ce classement par points consacra l'équipe composée de 3 pêcheurs maximum à bord qui aura finie avec le plus de points / poissons lors des 2 manches de ce challenge.

Un briefing général obligatoire se déroulera tous les matins avant la manche, un élargement des skippers de chaque équipe y sera effectué. A noter, qu'un briefing général de la

compétition et de bienvenue se tiendra le jeudi 21 septembre à 18h30 sur la scène d'animations de l'Espace Pêche & Grand Pavois Fishing.

Le non respect des horaires des manches ou le non élargement disqualifie de facto le bateau du classement de la manche. Il en est de même sur le non-respect des zones de pêche autorisées.

Nous insistons particulièrement sur ces 2 points cruciaux tant pour l'organisation à terre que pour la sécurité des équipages : voir chapitre briefing.

La remise des prix officielle, avec présence obligatoire des équipages, sera le dimanche 24 septembre à 15 heures 30 sur la scène d'Animations de l'Espace Pêche & Grand Pavois Fishing.

### **Journée type Grand Pavois Fishing samedi 23 septembre et dimanche 24 septembre :**

- Petit-déjeuner à 7h00 Espace Compétiteurs Grand Pavois Fishing
- Briefing à 7h10 Espace Compétiteurs Grand Pavois Fishing
- Départ pontons Grand Pavois La Rochelle vers 7H30
- Départ de la manche au dernier alignement marques de chenal verte/rouge à 8h00
- Fin de manche dernier alignement marques de chenal verte/rouge à 13h00. **Attention, possibilité de ligne départ et arrivée différentes en fonction des conditions météo et de la zone de pêche choisie. L'annonce officielle sera faite lors des briefings compétiteurs le samedi et le dimanche.**
- Contrôle et prises en compte poissons par commissaires tout au long de la compétition et au passage de la ligne arrivée.

Un emplacement dans la partie à flot Grand Pavois Fishing pour chaque bateau sera préétabli par l'organisation. **Il est demandé à chaque skipper de respecter scrupuleusement cet emplacement dans la mesure où un panneau présentant le bateau et son équipage sera placé devant chacun des inscrits** afin de favoriser la communication auprès du public et des visiteurs. Merci de le respecter car cela est mis en place pour valoriser vos marques partenaires. **Le nom inscrit correspond au nom figurant sur les fiches d'inscription de chaque bateau.**

### **Assurances**

Chaque navire participant doit être assuré ; la responsabilité civile étant le minimum requis. Il appartient à chaque participant de s'assurer au préalable auprès de son assureur que les risques liés aux compétitions sont bien couverts.

Les équipiers doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile.

### **Navigation**

L'organisateur ne peut être en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant. La participation à cette manifestation vaut pour le skipper acceptation de l'obligation de se conformer aux obligations relatives à son navire et à la conduite de ce dernier. Chaque skipper doit :

- ✓ Respecter la législation en vigueur et respecter les arrêtés émis par la Préfecture Maritime de l'Atlantique réglementant la navigation sur la zone de la compétition.

- ✓ Respecter la réglementation locale en matière de vitesse si il y a lieu ;
- ✓ Posséder à bord le matériel de sécurité conforme à la réglementation pour la catégorie de son navire ;
- ✓ Se conformer aux dispositions du présent règlement ;
- ✓ Respecter les usagers de la mer y compris ceux qui ne participent pas à la manifestation.

## **Sécurité**

**La détention d'une VHF RADIOMARITIME et le port du gilet de sauvetage (gilet fourni par Grand Pavois Organisation), sont OBLIGATOIRES.**

Pour les bateaux, lors de chaque déplacement, le coupe-circuit doit être capelé sur le pilote.

L'organisateur se réserve le droit d'inspecter les bateaux avant le départ notamment pour vérifier le matériel de sécurité et le bon fonctionnement des viviers.

Durant l'action de pêche, une distance d'au moins 50 mètres avec un autre navire doit être respectée. Cependant, tout navire se doit de porter assistance à un navire en difficulté. L'auto-surveillance des bateaux est de règle, elle concourt à la sécurité de tous. Par ailleurs, durant l'action de pêche, les compétiteurs devront se tenir à un minimum de 50 mètres des engins de pêche balisés. Cette manifestation fait l'objet d'une déclaration auprès des Affaires Maritimes locales. Ces dernières peuvent imposer des règles de sécurité spécifiques à leur zone qui sont alors précisées.

## **Briefings**

**La participation aux briefings qui précèdent chaque manche est obligatoire.** Un contrôle des équipes présentes est effectué avant chaque briefing. L'absence au briefing est sanctionnée par l'élimination de la manche.

Au départ de chaque manche, chaque équipe est tenue d'émerger au PC organisation. A la fin de la manche, chaque équipe s'identifie clairement auprès du pointage visuel mis en place par l'organisateur, les équipes rentrant avant l'heure de fin de la manche doivent pointer au PC Organisation et doivent prévenir par téléphone ou VHF les commissaires présents sur l'eau, car dans le cas où une ou plusieurs équipes seraient manquantes, des recherches sont enclenchées par les secours ou par tous moyens sur zone.

Chaque équipe doit être joignable en permanence et pour ce faire doit disposer d'une VHF RADIOMARITIME en veille et d'un téléphone portable accessible.

**Les skippers se doivent de communiquer leurs N° de portable à l'organisation pour des raisons de sécurité.**

Une liste des numéros de téléphone Grand Pavois Fishing Organisation et Commissaires sur l'eau, ainsi que le canal VHF officiel sera donnée à chaque équipe inscrite. En cas de difficultés de fonctionnement des VHF, merci de contacter les Commissaires sur l'eau par téléphone.

## Fair-Play

Il est interdit de gêner délibérément un concurrent. Par gêne délibérée, on entend : passer trop près des lignes de son voisin, de se positionner sciemment sous le vent de celui-ci, de mettre le cap sur un navire prenant un poisson, de casser une dérive, etc.

Le non-respect de ces règles entraîne une pénalité, la récidive peut être sanctionnée par l'exclusion de l'équipage.

## Respect du poisson

Les personnes qui s'inscrivent à cette compétition s'engagent à pratiquer une pêche responsable et raisonnée, y compris hors des compétitions.

## Zones de pêche

La pêche n'est autorisée que dans la zone définie par l'organisateur. Cette zone sera clairement et distinctement nommée au briefing du matin. Toute équipe sortant de la zone du jour peut être pénalisée voire disqualifiée et exclue de la rencontre.

La reconnaissance des zones de pêche (pré-fishing) est autorisée du mercredi 20 septembre au vendredi 22 septembre dans les mêmes conditions que celles du jour de la rencontre, à savoir avec relâche.

## Techniques de pêche autorisées

Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée.

Une seule canne peut être mise en action de pêche par chaque concurrent.

Un seul « teaser » est permis avant le leurre sur chaque ligne. Les leurres ne doivent pas comporter plus de 3 hameçons (simples ou triples).

Pour des raisons de NO-KILL, les épuisettes sont recommandées et les poissons non relâchés immédiatement doivent être placés dans des viviers alimentés en eau. L'organisation se réserve le droit d'inspecter le bon fonctionnement des viviers avant la compétition.

## Mesures et comptabilisation des prises

Seules les prises de **bar commun** (*Dicentrarchus Labrax*) et de **bar moucheté** (*Dicentrarchus punctatus*) **maillées à 42 cm** au minimum, sont comptabilisées. A l'issue de leur validation par un commissaire, toutes les prises seront remises à l'eau vivante. A noter que certains poissons sélectionnés pourront être gardés vivants pour être présentés sur la scène au grand-public. Ils seront ensuite systématiquement remis à l'eau dans les plus brefs délais.

## Communication et Droit à l'image

Les participants accordent le droit exclusif de publication et de diffusion de leurs images à l'organisateur (enseigne, logo, photographies, etc.) aux fins de publicité et de promotion de la manifestation et, dans tous les supports et documents de prospection.

Le Grand Pavois Fishing est, en plus d'être une compétition, une opération de communication qui permet aux marques de valoriser leur(s) équipement(s) présent(s) sur l'eau.

A noter qu'un journaliste ou un media-man peut prendre place à bord d'un bateau participant à condition que la demande et l'acceptation en est été faite auprès de l'organisation. Chaque média-man ou journaliste embarqué sera annoncé au briefing du matin avant les départs des manches.

Aussi, il est important que tous les équipages inscrits permettent à l'organisation de communiquer au mieux possible via les outils de communication disponible (animateur, écran et scène sur l'Espace Pêche, équipe vidéo, photographes officiels, community manager, réseaux sociaux, site Internet, etc.) et doivent faciliter le plus possible le travail de l'organisateur en amont et pendant l'épreuve.

Les équipages peuvent donc être amené à :

- être sollicité pour envoyer des photos de leurs prises à un numéro référent à terre,
- être sollicité pour faire des vidéos live en mer,
- être sollicité pour des interviews sur scène,
- être sollicité pour des sujets/reportages via des médias accrédités,
- être sollicité pour constituer une banque image officielle de l'épreuve...

PS : Règlement susceptible de modifications



SUZUKI MARINE  
PARTENAIRE MAJEUR



APRIL MARINE  
PARTENAIRE MAJEUR



4 WATER / SÉCURITÉ  
PARTENAIRE SÉCURITÉ



SHIMANO FISHING FRANCE  
Partenaire officiel



NAVIONICS / NAVIGATION  
Partenaire officiel



DECATHLON PÊCHE  
Partenaire officiel



AMIAUD  
Partenaire officiel



METEO CONSULT / MÉTÉO  
Partenaire météo



SYNDICAT MONITEURS GUIDES DE PÊCHE FRANÇAIS



CÔTES DE BOURG / VINS  
Le partenaire de la remise des prix



APLR / CLUB  
Le partenaire Commissaires en mer



CÔT&PÊCHE / PRESSE



PÊCHE.COM / PRESSE



PÊCHE EN MER / PRESSE

**LE GRAND PAVOIS FISHING REMERCIÉ ÉGALEMENT LES COMPÉTITIONS PARTENAIRES...**



